

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2016

L'an deux mille seize, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 juin 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Nathalie DENIS – Patrice MAURY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Georgina MURRAY – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Christiane VERDIER

N°2016-087 : AMORTISSEMENT DU LABORATOIRE D'ANALYSES AGROALIMENTAIRES DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le Conseil Communautaire avait décidé, par délibération du 3 juin 2005, de ne pas amortir le laboratoire d'analyses agro-alimentaires de St Germain du Bel Air, la Communauté de Communes Quercy Bouriane n'ayant pas obligation d'amortir ce bien acquis antérieurement au passage dans la catégorie des collectivités de plus de 3 500 habitants.

Ce bien fait l'objet d'un contrat de crédit-bail immobilier, au terme duquel il est cédé à l'occupant, l'ensemble des droits, frais, taxes et honoraires afférents à cette cession étant assis sur un prix correspondant à la valeur résiduelle de l'immeuble dans les écritures du bailleur.

Dans le cadre de cette cession qui prendra effet à la fin du mois de juillet 2016, il apparaît donc nécessaire de comptabiliser les amortissements du laboratoire, par opération d'ordre non budgétaire, avec utilisation du compte 1068 en débit, de telle façon à ce que le bien soit totalement amorti au 31 décembre 2015, pour un montant de 257 138,75 €, et présente une valeur résiduelle nulle.

Ainsi, seul le terrain non amortissable présentera une valeur résiduelle égale à sa valeur d'origine, d'un montant de 4 993,24 €.

Considérant que le laboratoire d'analyses agro-alimentaires aurait dû être amorti à compter de l'exercice 2002,

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 23 juin 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide l'amortissement du laboratoire d'analyses agro-alimentaires sur une durée de 14 ans.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2016

L'an deux mille seize, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 juin 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Nathalie DENIS – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Christiane VERDIER

N°2016-088 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES PARTAGES A TITRE TRANSITOIRE AVEC LA COMMUNE DE GOURDON POUR LA GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Michel CAMMAS

Vu la loi du n° 2004 – 809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'article 166-1,

Vu l'article L. 5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral SPG-2016-8 du 28 juin 2016, portant transfert de la compétence sport à la Communauté de Communes Quercy Bouriane à compter du 1^{er} juillet 2016, pour l'entretien et le fonctionnement des équipements d'intérêt communautaire que sont le gymnase de la Poussie, le gymnase de l'Hivernerie, et la piscine municipale de la Commune de Gourdon, ainsi que la piscine municipale de la Commune de Saint-Germain du Bel-Air,

Considérant qu'une période transitoire pour l'évaluation et la mise en œuvre des opérations de transfert du personnel, d'actif et de charges vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane est nécessaire,

Considérant que jusqu'à la date du transfert de la compétence « sport », le gymnase de la Poussie, le gymnase de l'Hivernerie, et la piscine municipale de la Commune de Gourdon étaient gérés par la commune,

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité des services auprès de la population,

Considérant que les services des communes membres peuvent être en tout ou partie, mis à disposition d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale pour l'exercice de ses compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services,

Il est proposé de mettre en place une convention de services partagés (modèle joint en annexe), afin que la Commune de Gourdon exerce pour le compte de la Communauté de Communes Quercy Bouriane l'entretien, la gestion et le fonctionnement du gymnase de la Poussie, du gymnase de l'Hivernerie, et de la piscine municipale, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016.

La Communauté de Communes Quercy Bouriane remboursera à la Commune de Gourdon, la charge nette de fonctionnement des services.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 23 juin 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 35votes pour et 2 abstentions (Jean-François Bélivent et Bernard Pequin) :

- valide la mise en œuvre d'une convention de services partagés entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Commune de Gourdon, pour l'entretien, la gestion et le fonctionnement du gymnase de la Poussie, du gymnase de l'Hivernerie, et de la piscine municipale, dans les conditions ci avant énoncées et pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2016

L'an deux mille seize, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 juin 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Christiane VERDIER

Arrivée de Madame Nathalie DENIS

N°2016-089 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE PARTAGE A TITRE TRANSITOIRE AVEC LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR POUR LA GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Jacqueline LEPOINT

Vu la loi du n° 2004 – 809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'article 166-1,

Vu l'article L. 5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral SPG-2016-8 du 28 juin 2016, portant transfert de la compétence sport à la Communauté de Communes Quercy Bouriane à compter du 1^{er} juillet 2016, pour l'entretien et le fonctionnement des équipements d'intérêt communautaire que sont le gymnase de la Poussie, le gymnase de l'Hivernerie, et la piscine municipale de la Commune de Gourdon, ainsi que la piscine municipale de la Commune de Saint-Germain du Bel-Air,

Considérant qu'une période transitoire pour l'évaluation et la mise en œuvre des opérations de transfert du personnel, d'actif et de charges vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane est nécessaire,

Considérant que jusqu'à la date du transfert de la compétence « sport », la piscine municipale de Saint Germain du Bel-Air était gérée par la commune,

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du service auprès de la population,

Considérant que les services des communes membres peuvent être en tout ou partie, mis à disposition d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale pour l'exercice de ses compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services,

Il est proposé de mettre en place une convention de service partagé (modèle joint en annexe), afin que la Commune de Saint Germain du Bel-Air exerce pour le compte de la Communauté de Communes Quercy Bouriane l'entretien, la gestion et le fonctionnement de la piscine municipale de Saint Germain du Bel-Air, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

La Communauté de Communes Quercy Bouriane remboursera à la Commune de Saint Germain du Bel-Air, la charge nette de fonctionnement du service.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 23 juin 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la mise en œuvre d'une convention de service partagé entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Commune de Saint Germain du Bel Air, pour l'entretien, la gestion et le fonctionnement de la piscine municipale de Saint Germain du Bel Air, dans les conditions ci avant énoncées et pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2016

L'an deux mille seize, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 juin 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Jean-Pierre COUSTEIL – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Georgina MURRAY – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Patrice MAURY – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Christiane VERDIER

Arrivée de Madame Georgina MURRAY et pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Georgina MURRAY

N°2016-090 : BAIL POUR L'OCCUPATION DES LOCAUX SIS « 20 BOULEVARD DES MARTYRS » ENTRE LA COMMUNE DE GOUDON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Par délibération n°2015-177 du 30 novembre 2015, le Conseil Communautaire validait l'opération d'adaptation du local communal sis « 20 Boulevard des Martyrs » à Gourdon en vue d'y accueillir l'Office de Tourisme Intercommunal, la Cyberbase et le Pôle de Ressources Numériques.

Ce local, cadastré section AD n°443, appartient à la Commune de Gourdon. Afin de distribuer les espaces en fonction des besoins afférents à l'OTI, à la Cyberbase et au Pôle de Ressources Numériques, des travaux intérieurs d'adaptation du local ont été réalisés par les services techniques de la Commune de Gourdon.

La surface disponible s'élève donc dorénavant à 290 m², pour l'installation de la Cyberbase, d'un télécentre, d'un espace de travail numérique partagé, d'un laboratoire de fabrication (fab-lab) et d'une salle de visioconférence.

Il convient donc de conclure un bail (modèle joint en annexe) avec la Commune de Gourdon, afin de permettre l'occupation, par la Communauté de Communes Quercy Bouriane, d'une partie des locaux sis « 20 Boulevard des Martyrs ». Ce bail est conclu pour une durée de six années à compter du 1^{er} septembre 2016, soit jusqu'au 31 août 2022, pour un montant de loyer annuel de 20 619,00 €, payable trimestriellement à terme échu.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 23 juin 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la conclusion d'un bail avec la Commune de Gourdon pour l'occupation d'une partie des locaux sis « 20 Boulevard des Martyrs », dans les conditions ci avant présentées, à compter du 1^{er} septembre 2016,
- autorise Monsieur Daniel Thébault, Vice-président, par délégation, à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2016

L'an deux mille seize, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 juin 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Jean-Pierre COUSTEIL – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Georgina MURRAY – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Patrice MAURY – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Christiane VERDIER

N°2016-091 : TRANSMISSION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS : MISE EN PLACE DE TARIFS POUR LA COPIE ET L'EXPEDITION DE DOCUMENTS AUPRES DES USAGERS

Rapporteur : Daniel SOULADIE

La loi du 17 juillet 1978 reconnaît à tous citoyens le droit de demander et obtenir communication des documents produits ou détenus par une administration. Ces documents sont « tous dossiers, rapports, comptes rendus, procès verbaux, statistiques, directives, instructions, circulaires, notes et réponses ministérielles, avis, prévisions et décisions » sous formes écrite, numérique, enregistrée ou informatique. Ils ne doivent pas présenter un caractère provisoire, leur contenu doit être définitif.

Toute personne physique ou morale peut réclamer l'accès à un document administratif. La simple demande verbale auprès du service détenant le document suffit. L'accès se fait par consultation gratuite sur place ou délivrance d'une copie payante sur support écrit ou informatique aux frais du demandeur. En cas de demande d'accès à des documents nombreux et volumineux, on peut soit inviter le requérant à les consulter sur place ou à sélectionner les éléments ; soit étaler la communication dans le temps.

Un arrêté du 1er octobre 2001 fixe les plafonds applicables aux frais de reproduction de 3 types de support : 0,18 € la copie noir & blanc format A4, 1,83 € l'inscription sur disquette, 2,75 € l'inscription sur cédérom. Les copies de documents délivrées sur des supports autres que ceux précités font l'objet d'une libre tarification par la collectivité.

A ces frais de reproduction, s'ajoutent selon un décret du 30 décembre 2005 les frais d'envoi : le coût d'affranchissement selon les modalités d'envoi postal choisies par le demandeur.

Le demandeur doit être avisé du montant total des frais à acquitter, dont le paiement préalable peut être exigé. Une régie de recettes est créée pour la perception de ces sommes.

Les tarifs de copies proposés sont donc les suivants :

0,18 € copie noir & blanc A4

0,22 € copie noir & blanc A3

0,20 € copie noir & blanc A4 recto verso

0,25 € copie noir & blanc A3 recto verso

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

0,30 € copie couleur A4

0,60 € copie couleur A3

0,40 € copie couleur A4 recto verso

0,80 € copie couleur A3 recto verso

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 23 juin 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide les tarifs de copies et d'envoi des documents administratifs, tels que ci avant détaillés,
- valide le paiement des frais par le demandeur, préalablement à la reproduction,
- valide la création d'une régie afin de permettre l'encaissement de ces recettes,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2016

L'an deux mille seize, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 juin 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Jean-Pierre COUSTEIL – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Georgina MURRAY – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Patrice MAURY – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Christiane VERDIER

N°2016-092 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 23 juin 2016,

Présentation est faite du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes Quercy Bouriane au titre de l'année 2015 (joint en annexe).

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, au titre de l'année 2015.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2016

L'an deux mille seize, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 juin 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Jean-Pierre COUSTEIL – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Georgina MURRAY – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Patrice MAURY – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Christiane VERDIER

N°2016-093 : CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider le calendrier des prochaines séances comme suit :

- le mercredi 12 octobre 2016 à 18h30 en salle de conférences de la Maison Communautaire,
- le mercredi 7 décembre 2016 à 18h30 en salle de conférences de la Maison Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le calendrier des séances du Conseil Communautaire comme ci avant présenté.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2016

L'an deux mille seize, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 juin 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Jean-Pierre COUSTEIL – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Georgina MURRAY – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Patrice MAURY – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Christiane VERDIER

N°2016-094 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA COMMUNE DU VIGAN POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE ET VALIDATION DU PROJET

Rapporteur : Daniel SOULADIE

La Commune du Vigan a lancé en 2015 une opération de construction d'un gymnase pour le développement des pratiques sportives notamment à destination des écoles et des clubs sportifs associatifs du territoire, à proximité de l'école du Vigan.

Concomitamment, les élus communautaires ont mené une réflexion sur le transfert de la compétence sport à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, suite au constat que le rayonnement de certains équipements sportifs s'étend bien au-delà des limites communales.

Cette réflexion a conduit à une modification des statuts de Quercy-Bouriane en juillet 2016 pour une extension de son champ de compétences à la création, l'aménagement et la gestion des équipements sportifs reconnus d'intérêt communautaire.

En outre, la Commune du Vigan a associé pour la définition des besoins de son projet de gymnase l'Office municipal des sports de Gourdon et a consulté les associations et clubs sportifs du territoire.

C'est donc eu égard au besoin du territoire en matière d'équipements sportifs que le projet de gymnase du Vigan a été reconnu d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'avancement de la Commune en matière de programmation de ce dossier et pour ne pas en retarder le planning, il est proposé de lui en déléguer la maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un mandat pris au titre de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses relations avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération est à ce jour défini comme suit :

- DETR :	454 501 € (attribués)
- FNADT :	200 000 € (sollicités)
- Département – FAIE :	100 000 € (sollicités)
- Région :	470 000 € (sollicités)
- Leader UE :	70 000 € (sollicités)

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- Fonds de concours communal : 209 499 €
- Reste à charge de Quercy-Bouriane : 376 000 €

TOTAL 1 880 000 € HT

Les modalités de la délégation de maîtrise d'ouvrage sont définies dans le projet de convention annexé à la présente délibération et portent sur les éléments de maîtrise d'ouvrage suivants :

- conclusion du ou des marchés de maîtrise d'œuvre nécessaire(s) à la réalisation de l'opération ;
- gestion administrative et financière du marché de maîtrise d'œuvre ;
- montage et gestion administrative et financière des dossiers de demande de subvention ;
- conclusion du ou des marchés de contrôle technique nécessaire(s) pour l'ensemble de l'opération ;
- gestion administrative et financière des marchés de contrôle technique ;
- conclusion du ou des marchés de coordination « SPS » pour l'ensemble de l'opération ;
- gestion administrative et financière du ou des marchés de coordination « SPS » ;
- conclusion du ou des marchés de travaux nécessaire(s) à l'ensemble de l'opération ;
- gestion administrative et financière du ou des marchés de travaux ;
- réception de l'ensemble des ouvrages exécutés ;
- gestion de la garantie de parfait achèvement de l'ensemble des ouvrages nécessaires à l'opération ;
- gestion de la garantie de bon fonctionnement attachée à l'ensemble des ouvrages de l'opération.

Vu la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses relations avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP,

Vu l'article L 5214-16-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « la communauté de communes peut confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public. »,

Vu l'arrêté préfectoral n° SPG-2016-8 en date du 28 juin 2016, portant modification des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane,

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 23 juin 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve l'opération de construction d'un gymnase communautaire au Vigan selon le plan prévisionnel de financement mentionné ci-dessus,
- délègue la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un gymnase au Vigan, à la commune du Vigan selon les modalités définies dans le projet de convention annexé à la présente délibération,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2016

L'an deux mille seize, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 juin 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Jean-Pierre COUSTEIL – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Georgina MURRAY – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Patrice MAURY – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Christiane VERDIER

N°2016-095 : CHARGE DE MISSION MANAGER DE CENTRE VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

En 2014, la ville de Gourdon a présenté un dossier en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « centre-bourg » lancé au niveau national par le Commissariat Général à l'Egalité des territoires.

Bien que le dossier de Gourdon n'ait pas été retenu, les services de l'Etat ont proposé d'allouer des crédits au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires (FNADT) 2015 pour favoriser la réalisation du plan d'action du dossier de réponse de la ville de Gourdon à l'AMI centre bourg.

Dans ce cadre, deux sortes de dépenses sont subventionnées :

- des dépenses d'investissement pour les travaux d'aménagement de la Ville-centre,
- des dépenses d'ingénierie pour assurer l'animation du projet de dynamisation de centre bourg.

Les crédits d'ingénierie visent à financer, pour deux ans, un poste de manager de centre-ville pour l'animation commerciale et touristique du territoire.

Compte-tenu de la compétence obligatoire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane en matière de développement économique et touristique, il a été procédé au recrutement d'un manager de centre-ville au niveau communautaire, et l'Etat a été sollicité pour l'attribution d'une subvention de 30 000 € pour une année, renouvelable une fois. Cette subvention a été attribuée en 2015, pour la première année, et il convient de la solliciter, à même hauteur pour la deuxième année, selon le plan de financement suivant :

FNADT :	30 000 €
Autofinancement :	7 500 €
Total :	37 500 €

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 23 juin 2016,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide de solliciter de l'Etat l'attribution de 30 000 € de FNADT pour le financement de la deuxième année du poste de manager de centre-ville,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2016

L'an deux mille seize, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 juin 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Jean-Pierre COUSTEIL – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Georgina MURRAY – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Patrice MAURY – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Christiane VERDIER

N°2016-096 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SYMICTOM AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Rapporteur : Christian LALANDE

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SYMICTOM AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Présentation est faite du rapport annuel d'activités du SYMICTOM au titre de l'année 2015.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 23 juin 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le rapport annuel d'activités du SYMICTOM pour l'année 2015.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2016

L'an deux mille seize, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 juin 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Jean-Pierre COUSTEIL – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Georgina MURRAY – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Patrice MAURY – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Christiane VERDIER

N°2016-097 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SYMICTOM- SERVICE SPANC- AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Rapporteur : Christian LALANDE

Présentation est faite du rapport annuel d'activités du SYMICTOM- SERVICE SPANC au titre de l'année 2015.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 23 juin 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le rapport annuel d'activités du SYMICTOM- SERVICE SPANC pour l'année 2015.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2016

L'an deux mille seize, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 juin 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Jean-Pierre COUSTEIL – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Georgina MURRAY – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Patrice MAURY – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Christiane VERDIER

N°2016-098 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA COMMUNE DE CONCORES DANS LE CADRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Afin de pallier à une pénurie d'intervenants, suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la Commune de Concorès a sollicité la Communauté de Communes Quercy Bouriane afin qu'elle mette à sa disposition deux de ses animateurs à raison d'une heure par semaine, et ce, durant les années scolaires 2014/2015 et 2015/2016.

Le bilan de ces années d'intervention, qui a été évalué dans le cadre du Projet Educatif Territorial, est très positif. La compétence des animateurs, ainsi que la qualité des animations proposées y ont été soulignées par les enfants, les enseignants et les parents.

La Commune de Concorès souhaite donc renouveler la mise à disposition pour l'année scolaire 2016-2017, et ce dans les mêmes conditions.

Cette mise à disposition prévoit le remboursement, par la Commune de Concorès, de la rémunération des deux agents concernés, y compris les cotisations et contributions afférentes, au prorata temporis de leur intervention (cf convention jointe en annexe).

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 23 juin 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention de mise à disposition de deux animateurs de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, auprès de la Commune de Concorès, dans les conditions ci avant présentées, au titre de l'année scolaire 2016-2017,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2016

L'an deux mille seize, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 juin 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Jean-Pierre COUSTEIL – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Georgina MURRAY – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Patrice MAURY – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Christiane VERDIER

N°2016-099 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA COMMUNE DE GOURDON DANS LE CADRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Afin de pallier à une pénurie d'intervenants, suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la Commune de Gourdon a sollicité la Communauté de Communes Quercy Bouriane afin qu'elle mette à sa disposition des agents issus de ses différents services (Cyberbase, Espace Socioculturel, Médiathèque, Maison du Piage, RAM), selon leurs disponibilités, durant l'année scolaire 2015/2016, et ce afin de proposer des activités culturelles et scientifiques. Chaque agent était mis à disposition à raison d'une heure par semaine.

Le bilan de cette année d'intervention est très positif, avec une mise en œuvre d'ateliers variés. La Commune de Gourdon souhaite donc renouveler la mise à disposition pour l'année scolaire 2016-2017, et ce dans les mêmes conditions.

Cette mise à disposition prévoit le remboursement, selon un bilan établi en fin d'année scolaire, par la Commune de Gourdon, de la rémunération des agents concernés, y compris les cotisations et contributions afférentes, au prorata temporis de leur intervention. Les frais de déplacement, afférents aux interventions des agents, seront également pris en charge par la Commune de Gourdon (cf convention jointe en annexe).

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 23 juin 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention de mise à disposition d'animateurs de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, auprès de la Commune de Gourdon, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président délégué à « l'administration générale », à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2016

L'an deux mille seize, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 juin 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Philippe DELCLAU – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Jean-Pierre COUSTEIL – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Christian LALANDE – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Georgina MURRAY – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Patrick CHAUMET

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Françoise LAGRANGE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE – Patrice MAURY – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

A été élue secrétaire de séance : Christiane VERDIER

N°2016-100 : DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE GOURDON EN CATEGORIE II

Rapporteur : Léon-Bernard CLAESEN

Lors de la séance du 1^{er} juin 2016 (délibération n°2016-086), le Conseil Communautaire a validé la demande de classement de l'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon en catégorie III.

Suite à son déménagement au « 20 Boulevard des Martyrs », ses nouveaux locaux lui permettent de prétendre à un classement supérieur. En application des critères de classement des Offices de Tourisme et selon les normes en vigueur et obligatoires au 1er Janvier 2014, l'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon doit donc être classé en catégorie II.

Un OTI classé en catégorie II correspond à une structure de taille moyenne intervenant dans une zone géographique représentative d'un bassin de consommation touristique homogène et cohérent. Son équipe est nécessairement pilotée par un responsable ou par un directeur. La structure propose des services variés plus importants que ceux des Offices relevant de la catégorie III, de nature à générer des ressources propres. L'Office de Tourisme de catégorie II développe une politique de promotion ciblée et met en œuvre des outils d'écoute de la clientèle de nature à améliorer la qualité des services rendus et de ceux de ses partenaires œuvrant dans sa zone géographique d'intervention.

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- sollicite pour l'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon le classement en catégorie II au sens de l'arrêté ministériel susvisé,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP